



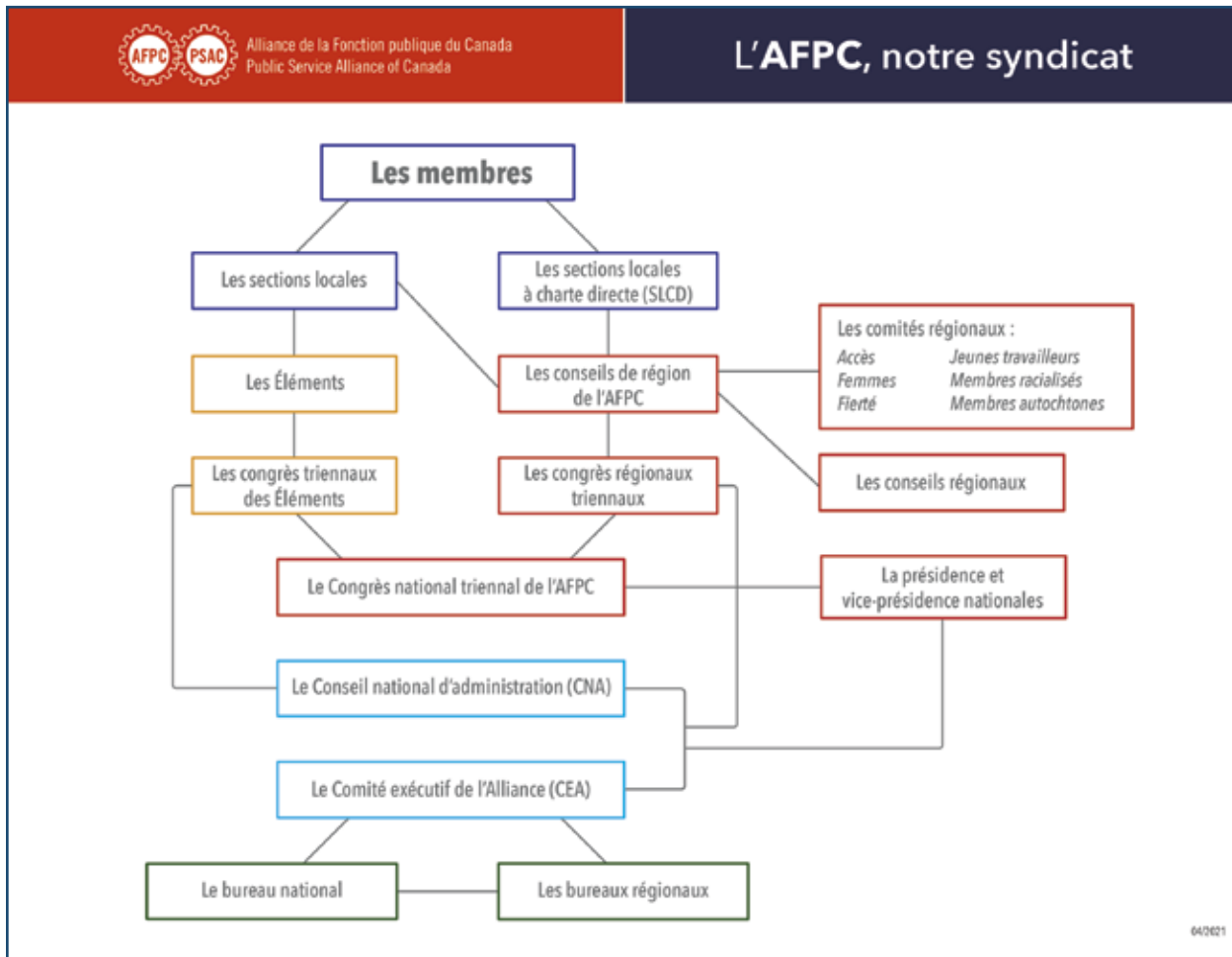
GUIDE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE



AFPC · Atlantique
Alliance de la Fonction publique du Canada



STRUCTURE DE L'AFPC



CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION (CNA)

Le CNA se compose des présidents et présidentes des Éléments et des membres du Comité exécutif de l'Alliance (CEA).

COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ALLIANCE (CEA)

Comprised of the National President, the National Vice-President and the Regional Executive Vice-Presidents.

ÉLÉMENTS

Les Éléments regroupent les membres travaillant pour le même ministère ou gouvernement territorial ou pour la même agence. Les Éléments possèdent leur propre processus décisionnel, tiennent leurs propres congrès et élisent leurs propres dirigeants et dirigeantes. L'AFPC regroupe 15 Éléments qui sont structurés en fonction des ministères et agences du gouvernement fédéral et des territoires :

- Syndicat de l'Agriculture (AGR)
- Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (SEIC)
- Syndicat des Douanes et de l'Immigration (SDI)
- Syndicat des services gouvernementaux (SSG)
- Syndicat des employées et employés nationaux (SEEN)
- Syndicat des employé-e-s du Nunavut (SEN)
- Union canadienne des employés des transports (UCET)
- Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement (STSE)
- Union des employés de la Défense nationale (UEDN)
- Syndicat des travailleurs du Nord (STN)
- Syndicat des employés des postes et communications (SEPC)
- Syndicat des employé-e-s la Sécurité et de la Justice (SESJ)
- Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI)
- Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants (SEAC)
- Syndicat des employé-e-s du Yukon

SECTIONS LOCALES À CHARTE DIRECTE (SLCD)

Les sections locales qui ne font pas partie d'un Élément sont connues sous le nom de sections locales à charte directe. La structure de ces sections locales répond aux besoins particuliers de leur secteur ou de leur milieu de travail.

STRUCTURE DE L'AFPC-ATLANTIQUE

Le ou la VPER assure la présidence du Conseil de la région. Son suppléant ou sa suppléante assume ce rôle en son absence.

Le Conseil est composé de 19 directeurs et directrices, dont chacun a deux suppléants ou suppléantes. Ces membres représentent les groupes qui luttent pour l'équité et les employeurs ne relevant pas du Conseil du Trésor et les employeurs distincts :

Deux directeurs ou directrices pour le Nouveau-Brunswick

Deux directeurs ou directrices pour la Nouvelle-Écosse

Deux directeurs ou directrices pour l'Île-du-Prince-Édouard

Deux directeurs ou directrices pour Terre-Neuve-et-Labrador

Un directeur ou une directrice pour les membres GLBTQ2+

Un directeur ou une directrice pour les membres des groupes raciaux visibles

Un directeur ou une directrice pour les membres ayant un handicap

Un directeur ou une directrice pour les jeunes travailleurs et travailleuses

Un directeur ou une directrice pour les membres francophones

Un directeur ou une directrice pour les membres autochtones

Une directrice pour les femmes des Maritimes

Une directrice pour les femmes de Terre-Neuve-et-Labrador

Un directeur ou une directrice des membres ne relevant pas du Conseil du Trésor et chez les employeurs distincts des Maritimes

Un directeur ou une directrice des membres ne relevant pas du Conseil du Trésor et chez les employeurs distincts de Terre-Neuve-et-Labrador

Un directeur ou une directrice des membres des sections locales à charte directe

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

La structure du Conseil de la région de l'Atlantique est fondée sur la solidarité, l'intégration, la justice, l'équité, la transparence, la responsabilisation et les valeurs syndicales et est guidée par ces principes, tout en reconnaissant la nécessité de communiquer dans les deux langues officielles.

Le Conseil de la région de l'Atlantique :

- i) est responsable des activités de la région de l'Atlantique-AFPC entre les congrès régionaux triennaux de l'Atlantique-AFPC;
- ii) applique les politiques de l'AFPC selon les besoins et la réalité des membres de l'Atlantique;
- iii) a le pouvoir d'élaborer les règlements qui sont nécessaires au bon fonctionnement du syndicat;
- iv) détermine les questions que la VPER-Atlantique ou le VPER-Atlantique devrait soumettre au Comité exécutif de l'Alliance et au Conseil national d'administration de l'Alliance;
- v) aborde toutes les questions qui sont importantes aux yeux des membres de l'AFPC dans la région de l'Atlantique;
- vi) voit à ce que tous les procès-verbaux découlant des réunions du Conseil de la région de l'Atlantique et les rapports des directrices et des directeurs soient affichés dans le site Web de la région de l'AFPC-Atlantique au plus tard 60 jours suivant la réunion;

vii) ne s'ingère pas dans les sphères de compétence des Éléments.

Les directeurs et directrices :

- i) assistent aux réunions du Conseil de la région de l'Atlantique et au Congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique;
- ii) présentent un rapport écrit de leurs activités aux réunions du Conseil de la région de l'Atlantique;
- iii) font partie des comités du Conseil de la région de l'Atlantique;
- iv) assurent et favorisent la représentation dans leur sphère de compétence à l'intérieur des divers organismes syndicaux, programmes et groupes luttant pour la justice sociale;
- v) assistent aux réunions des comités dans leur sphère de compétence ou appuient les activités et le militantisme soutenu de ces comités;
- vi) agissent comme porte-parole de l'Atlantique-AFPC dans leur sphère de compétence.



COMITÉS DU CONSEIL DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

- | | | |
|--------------|---------------------------|----------------------|
| i) éducation | iv) droits de la personne | vi) action politique |
| ii) finances | v) santé et sécurité | vii) environnement |
| iii) femmes | | |

La ou le VPER, en consultation avec le Conseil de la région de l'Atlantique, coordonne les processus démocratiques visant à garantir que les membres des comités soient sélectionnés par les milieux et les groupes qu'ils représentent. Après s'être assuré que la démarche suivie est démocratique, le Conseil de la région de l'Atlantique ratifie la nomination des membres des comités.

BUDGET DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES

Au Congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique, on a approuvé un budget de 19 000 \$ (soit 1000 \$ par directeur et directrice) pour aider les directeurs et directrices à faire leur travail et à mieux faire connaître le syndicat dans la région. Permettre aux directeurs et directrices du Conseil de dépenser seulement 50 % de leur allocation budgétaire annuelle au cours d'une année de congrès.

Au Congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique, on a aussi décidé que les fonds inutilisés de ce poste budgétaire du Conseil peuvent être reportés d'une année à l'autre à l'intérieur d'un cycle de trois ans.

Les membres du Conseil qui veulent utiliser ces fonds doivent soumettre une demande au ou à la VPER accompagnée d'une explication.

DEMANDE DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Un petit budget de 1 000 \$ par année a été approuvé au Congrès régional triennal de l'AFPC-Atlantique pour permettre au ou à la VPER d'acquiescer à des demandes de matériel promotionnel pour des encans silencieux, des conférences et d'autres activités organisées dans la région.

Prière de communiquer avec le bureau du ou de la VPER si vous assistez à une activité à laquelle vous souhaitez apporter du matériel promotionnel.

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES | PORTAIL DÉPENSES DES MEMBRES

À la fin de l'automne 2014, la Direction des finances de l'AFPC a mis en œuvre le portail Dépenses des membres. **(Voir ci-joint pour le formulaire de demande de transferts électroniques de fonds et le guide sur le portail.)**

Pour demander le remboursement de vos dépenses reliées à une réunion du Conseil ou à votre charge au Conseil, veuillez suivre les directives ci-dessous :

PERTE DE SALAIRE ET FRAIS DE GARDE FAMILIALE ET DÉPENSES

You are requested to submit a paper copy with
Présentez votre demande électroniquement dans le portail Dépenses des membres.

**Il n'est pas nécessaire de soumettre vos reçus. Toutefois, veuillez conserver vos reçus pendant deux ans, car des vérifications sont faites fréquemment.*

Les dépenses reliées à votre charge au Conseil doivent être approuvées par le bureau du ou de la VPER. Veuillez communiquer la date, l'heure et le lieu de votre activité au bureau du ou de la VPER afin que votre activité puisse être adéquatement inscrite dans le portail Dépenses des membres.

AVANCES

Vous pouvez demander des avances pour les frais liés aux réunions du Conseil.

POUR LE KILOMÉTRAGE, L'INDEMNITÉ QUOTIDIENNE, ETC.

Les avances (sous forme de chèques) pour vous aider à couvrir vos dépenses pour assister à une réunion du Conseil sont envoyées par la poste avant la date de la réunion. Ces avances couvrent environ 60 % des dépenses prévues.

POUR LES FRAIS DE GARDE FAMILIALE

Les avances pour les frais de garde familiale sont remises la première journée de la réunion du Conseil aux personnes qui en ont fait la demande

avant la date limite précisée en donnant les renseignements suivants :

- le nombre d'enfants;
- les heures et les jours du service de garde de jour et de nuit;
- une explication écrite pour les coûts d'un service de garde autre que les arrangements de garde d'enfants existants.

RÔLE DE L'AFPC AU SEIN DU MOUVEMENT SYNDICAL

Sur le plan international, l'AFPC fait partie de l'Internationale des services publics, qui regroupe des syndicats des services publics d'un peu partout dans le monde.

À l'échelle du pays, l'AFPC est affiliée au Congrès du travail du Canada (CTC), qui défend les intérêts de plus de trois millions de travailleurs et travailleuses dans tous les domaines possibles partout au Canada.

Le CTC chapeaute une douzaine de syndicats canadiens et internationaux, ainsi que les fédérations provinciales du travail et les conseils du travail régionaux. Les sections locales de l'AFPC peuvent aussi être affiliées à une fédération du travail provinciale ou territoriale, et beaucoup sont aussi affiliées à un conseil du travail de district.

FÉDÉRATIONS DU TRAVAIL

Dans les Provinces atlantiques, le mouvement syndical est représenté par les fédérations du travail de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick auxquelles l'AFPC est affiliée. La principale raison d'être des fédérations est d'être la voix de ses syndicats affiliés et de leur fournir des ressources. Les fédérations défendent les intérêts des membres des syndicats de leur province auprès du gouvernement, des employeurs et du grand public.

Les sections locales sont fortement encouragées à s'affilier à la fédération du travail de leur province pour diverses raisons, notamment pour pouvoir assister aux congrès de leur fédération et y avoir un droit de vote. Pour ce faire, une section locale doit adopter une résolution en ce sens et envoyer à la VPER le procès-verbal de la réunion à laquelle cette résolution est adoptée. La VPER pourra alors compléter le processus. Les sections locales n'ont rien à déboursier pour s'affilier à leur fédération du travail, car l'administration nationale de l'AFPC paye les frais d'adhésion requis.

CONSEILS DU TRAVAIL DE DISTRICT

Un conseil du travail de district est une organisation syndicale communautaire qui représente les syndiqués à l'échelle locale. Le rôle des conseils du travail, qui sont affiliés au CTC, est de voir à ce que les collectivités et les élus de tous les ordres de gouvernement répondent aux besoins des gens. Un conseil du travail prend position sur les questions qui touchent les gens dans leur milieu de travail et dans leur collectivité et travaille pour offrir des programmes et des actions qui correspondent aux politiques et aux programmes du CTC.

CONSEILS RÉGIONAUX

Les conseils régionaux sont des organisations qui regroupent des membres de diverses sections locales à charte directe et de diverses sections



locales de différents Éléments dans une région géographique définie. Leur rôle est de s'occuper de l'action politique et de contribuer aux campagnes de l'AFPC. Les conseils régionaux sont reconnus dans les Statuts de l'AFPC, et leurs délégués ont droit de parole et de vote aux congrès nationaux et régionaux de l'AFPC. Ces délégués ont aussi le droit de soumettre des résolutions aux congrès nationaux et régionaux.

La formation des conseils régionaux est régie par l'article 14 des Statuts, sur l'approbation du CEA. Pour établir un nouveau conseil régional, trois Éléments ou SLCD doivent envoyer une lettre d'intérêt à la VPER.

Les conseils régionaux sont tenus de se réunir quatre fois par année et de soumettre leurs procès-verbaux au ou à la VPER de leur région.

COMITÉS RÉGIONAUX DES FEMMES

Les comités régionaux des femmes (CRF) de l'AFPC permettent aux femmes de l'Alliance de se regrouper dans leur région respective pour travailler ensemble. Ils sont un moyen pour le syndicat de reconnaître l'importance des droits des femmes. Les CRF ont pour objectif d'informer les femmes sur les questions relatives à la politique, à la vie sociale, à l'économie et au milieu de travail qui les concernent. Les CRF permettent aux femmes de se prononcer d'une voix forte et commune et de mettre de l'avant des politiques favorables aux droits des femmes. Ils amènent aussi les femmes à participer aux affaires du syndicat et à agir à l'égard des questions qui les concernent.

Pour établir un nouveau CRF, trois Éléments ou SLCD doivent envoyer une lettre d'intérêt à la VPER.

COMITÉS DES DROITS DE LA PERSONNE

Les comités des droits de la personne sont des comités régionaux qui favorisent la participation des membres aux campagnes sur les droits de la personne de l'AFPC. Ils participent activement à la sensibilisation des membres et des employeurs aux droits de la personne. Ils existent en vertu de l'article 15 des Statuts de l'AFPC. Cet article permet l'établissement de comités régionaux représentant l'un ou l'autre des quatre groupes d'équité ou des comités régionaux des droits de la personne représentant ces quatre groupes.

Pour établir un nouveau comité des droits de la personne, trois Éléments ou SLCD doivent envoyer une lettre d'intérêt à la VPER.

COMITÉS DES JEUNES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

Les membres âgés de 35 ans ou moins mettent en lumière les problèmes et les droits des jeunes dans le milieu de travail, bâtissent l'engagement des jeunes membres à l'égard de l'AFPC et renforcent la compréhension des préoccupations communes à tous, peu importe l'âge ou la situation d'emploi.

Pour établir un nouveau comité jeunesse, trois Éléments ou SLCD doivent envoyer une lettre d'intérêt à la VPER.

Rapport au Conseil de la région de l'Atlantique

Nom : _____ Date : _____

Groupe ou région de représentation : _____

ACTIVITÉS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DE LA RÉGION

Activité

Lien avec mon rôle au Conseil

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

DÉFIS AUXQUELS VOUS AVEZ DÛ FAIRE FACE DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

SUR QUOI AIMERIEZ-VOUS TRAVAILLER ENSUITE ?

RESSOURCES ET LIENS UTILES

afpcatlantique.ca - site Web de l'AFPC-Atlantique

syndicatafpc.ca/rand - formulaire électronique de demande d'adhésion

syndicatafpc.ca - site Web national de l'AFPC

aec-cea.ca - blogue du Comité exécutif de l'Alliance

world-psi.org/fr - Internationale des Services Publics

nfl.nf.ca - Fédération du travail de Terre-Neuve-et-Labrador (en anglais seulement)

fednb.ca/fr - Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau Brunswick

nslabour.ca - Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse (en anglais seulement)

peifl.ca - Fédération du travail de l'Île-du-Prince-Édouard (en anglais seulement)

policyalternatives.ca - Centre canadien des politiques alternatives (en anglais seulement)

syndicatafpc.ca/association-des-retraite-e-s-de-lalliance-de-la-fonction-publique - Association des retraité-e-s de l'Alliance de la Fonction publique

rabble.ca - nouvelles en ligne (en anglais seulement)

npd.ca - Nouveau Parti démocratique du Canada

agrunion.com - Syndicat Agriculture

ceiu-seic.ca - Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada

ciu-sdi.ca - Syndicat des Douanes et de l'Immigration

uhew-stse.ca - Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement

gsu-ssg.ca - Syndicat des services gouvernementaux

une-sen.org - Syndicat des employées et employés nationaux

ucte.com/fr - Union canadienne des employés des transports

unde-uedn.com - Union des employés de la Défense nationale

upce.ca/fr - Syndicat des employés des postes et communications

usje-sesj.com - Syndicat des employé-e-s du Solliciteur général

ute-sei.org - Syndicat des employé-e-s de l'impôt

uvae-seac.ca - Syndicat des employé(e)s des Anciens Combattants

ACRONYMES UTILISÉS À L'AFPC

ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
AE	Assurance-emploi
AFPC	Alliance de la Fonction publique du Canada
AGA	Assemblée générale annuelle
AGR	Syndicat de l'Agriculture
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ARAFP	Association des retraités de l'AFPC
ARC	Agence du revenu du Canada
BR	Bureau régional
CCDP	Commission canadienne des droits de la personne
CCHST	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
CCPA	Centres canadiens de politiques alternatives
CCSP	Comité de consultation syndicale-patronale
CDP	Comité des droits de la personne
CEA	Comité exécutif de l'Alliance
CFP	Commission de la fonction publique
CMSST	Comité mixte de santé et sécurité au travail
CNA	Conseil national d'administration
CNM	Comité sur le Conseil national mixte
CNP	Congé non payé
CNPA	Cercle national des peuples autochtones
CRF	Comité régional des femmes
CRTFP	Commission des relations de travail dans la fonction publique
CT	Conseil du Trésor
CTC	Congrès du travail du Canada
DMPS	Diversification des modes de prestation des services
FCEI	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
FJS	Fonds de justice sociale
FTIPE	Fédération du travail de l'Île-du-Prince-Édouard
FTNE	Fédération du travail de la Nouvelle-Écosse
FTTNB	Fédération des travailleuses et travailleurs du Nouveau-Brunswick
FTTNL	Fédération du travail de Terre-Neuve et Labrador
ILD	Invalité de longue durée
ISP	Internationale des services publics
JIF	Journée internationale des femmes
LCDP	Loi canadienne sur les droits de la personne

LEFP	Loi sur l'emploi dans la fonction publique
LGBTQ2+	Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transgenre, Queer, Bispirituel, + (identités supplémentaires)
LGFP	Loi sur la gestion des finances publiques
LPFP	Loi sur la pension de la fonction publique
LRTFP	Loi sur les relations de travail dans la fonction publique
NPD	Nouveau Parti démocratique
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAE	Programme d'aide aux employés
PAM	Programme d'apprentissage mixte
PC	Polysensibilité chimique
PE	Protocole d'entente
RACGFP	Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique
RCN	Région de la capitale nationale
RE	Réaménagement des effectifs
SDI	Syndicat des Douanes et de l'Immigration
SEAC	Syndicat des employé-e-s des Anciens combattants
SEEN	Syndicat des employées et employés nationaux (ou SEN)
SEI	Syndicat des employé-e-s de l'Impôt
SEIC	Syndicat de l'Emploi et de l'Immigration du Canada
SEN	Syndicat des employé-e-s du Nunavut
SEPC	Syndicat des employés des postes et communications
SESJ	Syndicat des employés-e-s de la Sécurité et de la Justice
SEY	Syndicat des employé-e-s et employés du Yukon
SLCD	Section locale à charte directe
S & S	Santé et sécurité
SSG	Syndicat des services gouvernementaux
STE	Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement
STN	Syndicat des travailleurs du Nord
UCET	Union canadienne des employés des transports
UEDN	Union des employés de la Défense nationale
VPEN	Vice-président exécutif national vice-présidente exécutive nationale
VPER	Vice-président exécutif régional vice-présidente exécutive régionale
VPN	Vice-président national vice-présidente nationale
VPR	Vice-président régional vice-présidente régionale

Trouvez-nous!

afpcatlantique.ca / syndicatafpc.ca

Suivez-nous!

Twitter: @PSACatlantic

Youtube: PSACatlantic

Aimez-nous!

Facebook: PSAC Atlantic - AFPC Atlantique





AFPC · Atlantique

Alliance de la Fonction publique du Canada

172 rue Garland

Dartmouth, N.-É. B3B 0P7

Téléphone : (902) 443-3541

Sans frais : 1-888-808-5544

afpcatlantique.ca